



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France 3

Question écrite n° 7449

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les grèves observées dans l'audiovisuel public, et plus particulièrement celles concernant la chaîne France 3. En effet, France 3 est aujourd'hui la seule chaîne télévisuelle ayant une spécificité substantielle qu'il convient de maintenir : une télévision de proximité à forte audience régionale. Les personnels en grève de la chaîne veulent aujourd'hui non seulement être encouragés mais également être rassurés. Les personnels veulent être encouragés puisqu'ils demandent qu'un cahier des charges clair et cohérent leur soit donné, leur permettant de produire un maximum d'émissions en interne. Bénéficiant pourtant du matériel technique et des moyens humains nécessaires, il est regrettable de constater qu'un grand nombre d'émissions est produit à l'extérieur. Ils veulent également être rassurés car ils souhaitent qu'un projet d'avenir global sur le moyen et le long terme leur soit présenté sur la spécificité de l'offre et de l'attente régionale que représente France 3. Cela passe naturellement par des orientations stratégiques fortes avec la collaboration fructueuse, dans la production et la diffusion, de tous les personnels de la chaîne. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre en ce sens et quel projet de développement pour la chaîne France 3 il souhaite mettre en oeuvre.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture et de la communication partage l'intérêt que porte l'honorable parlementaire à l'offre de programmes régionaux proposée par la société nationale de programmes France 3. La société est aujourd'hui implantée sur quelque 90 sites répartis sur tout le territoire national. Les trois quarts des salariés de la chaîne exercent leur activité en régions, où France 3 dispose notamment de moyens de production importants. Grâce à leur travail, France 3 diffuse aujourd'hui quelque 12 000 heures d'émissions régionales et locales par an. Particulièrement appréciés des téléspectateurs, ces programmes contribuent non seulement au renforcement du lien entre le secteur audiovisuel public et les Français, mais également à l'enracinement local de la vie démocratique et à l'approfondissement de la décentralisation. C'est la raison pour laquelle les moyens de développer l'offre de programmes régionaux de France 3 sont actuellement étudiés dans le cadre des discussions sur l'actualisation du contrat d'objectifs et de moyens qui lie la société France Télévisions à l'Etat. Dès 2003, un effort concret a été accompli en ce sens puisque le coût de la grille de programmes régionaux de France 3 progresse cette année de 4 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 305 millions d'euros. En outre, le maillage du territoire national par les structures de France 3 continue de progresser : la quarante-troisième édition locale a été lancée le 17 mars 2003.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7449

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 décembre 2002, page 4539

Réponse publiée le : 2 juin 2003, page 4255